

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2018

Nombre de conseillers municipaux	
En exercice	35
Présents	26
Votants	31
Date de convocation	30/10/2018
Date d'affichage	19/11/2018

L'an 2018, le cinq novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias à Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre COCHARD, Maire, en session ordinaire.

A été nommée secrétaire : Mme Patricia RAIMBAULT

Présents :  
M. BREMAUD Damien, Mme CHEVALLIER Sylvie, M. COCHARD Jean-Pierre, M. DUVEAU Jean-Noël, M. EMERIAU Jacques, Mme GAUFRETEAU Sylvaine, M. GOUBEAULT Jean-Pierre, Mme HORTET Sylvie, Mme JOSELON Ingrid, M. David LEBRETON, Mme LEGUY Nadine, M. LEROY Sébastien, Mme MARTIN Christine, Mme MARTIN Maryvonne, M. OGER Dominique, M. OUSACI Alain, Mme RAIMBAULT Patricia, M. REMBAULT Emmanuel, Mme RICHARD Mauricette, Mme ROCHER Ginette, M. ROUCHER Bertrand, M. ROULET Jean-Louis, M. SECHET Marc, M. SUIRE Alain, M. THOMAS Jean-Joël.

Absents excusés :

M. BIGOT Gilles a donné pouvoir à Mme Maryvonne MARTIN,  
M. BRUAND Michel a donné pouvoir à M. Jean-Pierre COCHARD,  
Mme DESVALLON Nathalie a donné pouvoir à Mme Ginette ROCHER,  
M. HERSAN Guillaume a donné pouvoir à M. Jean-Joël THOMAS,  
Mme MENARD Isabelle a donné pouvoir à Mme Sylvie HORTET,  
M. ROCHAIS Alain a donné pouvoir à M. Marc SECHET.

Absents : M. FARIA OLIVEIRA Joaquin, M. GASCHET Pierre, Mme PAVIE Mélodie.

2018-11-01 ACCEPTATION DU LEGS DE M. PIRARD

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que dans le cadre d'un testament olographe du 9 décembre 2005 M. André PIRARD a institué la commune de Martigné-Briand, comme légataire universel. La disposition testamentaire a prévu que la commune de Martigné-Briand avait « à charge d'utiliser ce legs pour les besoins de l'hôpital Marie Morna à Martigné-Briand ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité avec 29 votants « Pour » (Mme Maryvonne MARTIN et M. EMERIAU, intéressés à l'affaire, n'ont pas participé au vote) :

- ↳ ACCEPTE le legs de M. André PIRARD, conformément à son testament
- ↳ DECIDE de reverser le legs au centre hospitalier Layon Aubance, selon la volonté testamentaire de M. André PIRARD, dans le cadre de l'utilisation des fonds conformément aux dernières volontés de ce dernier.

2018-11-02 TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX POUR 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre les tarifs actuellement en vigueur mais de réviser les tarifs concernant la fourrière animale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- ↳ DECIDE d'adopter les tarifs 2019 de la commune de Terranjou mentionnés dans le tableau annexé à la présente délibération.

COMPTES DE TERRANJOU - ANNÉE 2018 - BILAN DE L'EXERCICE DU 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018	
Photo-copies	
Format A4 recto	0,20 €
Format A4 recto verso	0,40 €
Format A3 recto	0,40 €
Format A3 recto verso	0,80 €
Documents administratifs et plans cadastraux	0,18 €
<b>Piscine communale - Martigné-Briand</b>	
Ticket adulte (à partir de 15 ans)	2,50 €
Canet de 10 tickets adulte	20,00 €
Ticket enfant de 7 à 14 ans	1,50 €
Canet de 10 tickets enfant	10,00 €
Le ticket pour groupe surveillé de 10 enfants minimum	0,50 €
Le ticket adulte accompagnant un enfant au bain	1,00 €
Coca cola	1,00 €
Eau	0,50 €
Orangina	1,00 €
Ice tea	1,00 €
Chupa	0,25 €
Tartelette	1,00 €
Dragibus	0,50 €
Gâteaux	1,00 €
<b>Taxes funéraires - Concessions</b>	
Chavagnes les Eaux	
Concession temporaire de 2 m² - 30 ans	100 €
Columbarium - Concession trentenaire (fourmiture plaque comprise)	500 €
Columbarium - Renouvellement concession trentenaire	100 €
<b>Martigné-Briand</b>	
Ouverture de caveau provisoire	28,90 €
Location de caveau provisoire maximum 10 jours	19,90 €
Concession temporaire de 2 m² - 50 ans	125,30 €
Concession temporaire de 2 m² - 30 ans	59,70 €
Cavurne concession 30 ans	393,50 €
Cavurne concession 50 ans	618,30 €
<b>Notre Dame d'Allençon</b>	
Concession temporaire de 2 m² - 50 ans	130,00 €
Concession temporaire de 2 m² - 30 ans	80,00 €
Concession temporaire de 2 m² - 15 ans	40,00 €
Cavurnes - 30 ans	360,00 €
Jardin du souvenir	20,00 €
<b>Locations immobilières - mensuelles/occasionnelles</b>	
<b>Chavagnes les Eaux</b>	
Salle de la Fuye - commune - week-end avec cuisine (2 jours)	340,00 €
Salle de la Fuye - commune - journées week-end ou jour férié avec cuisine (1 jour)	230,00 €
Salle de la Fuye - commune - journée semaine avec cuisine	200,00 €
Salle de la Fuye - commune - réveillon	800,00 €
Salle de la Fuye - commune - vin d'honneur	60,00 €
Salle de la Fuye - hors commune - week-end avec cuisine (2 jours)	500,00 €
Salle de la Fuye - hors commune - journée week-end ou jour férié avec cuisine (1 jour)	330,00 €

Salle de la Fuye - hors commune - journée semaine avec cuisine	300,00 €
Salle de la Fuye - hors commune - réveil	1 200,00 €
Salle de la Fuye - hors commune - vin d'honneur	100,00 €
Salle de la Fuye - Cauton location salle	800,00 €
Salle de la Fuye - Cauton ménage salle + abords	150,00 €
Salle de la Fuye - Cauton réveil location salle	1 500,00 €
Salle de la Fuye - Cauton réveil ménage salle + abords	500,00 €
Salle de la Fuye - Prestation complémentaire avec ménage par une société	150,00 €
Salle de la Fuye - Vaisselle cassée « verres et autres » - par couvert ou verre	1,00 €
Salle de la Fuye - Vaisselle cassée « assiette » - par assiette	2,00 €
Salle de la Fuye - Associations de Terranjou - Assemblée générale une fois par an	gratuit
Salle de la Fuye - Associations de Terranjou - Réunions le soir	gratuit
Salle de la Fuye - Associations de Terranjou - Location 1 jour	100 €
Salle de la Fuye - Associations de Terranjou - Location week-end	140 €
Salle de la Fuye - Fêtes des écoles et associations humanitaires	Gratuit
Salle de la Fuye - Associations hors commune - Location 1 jour	260 €
Salle de la Fuye - Associations hors commune - Location week-end	380 €
Salle de la Fuye - Sociétés ou professionnels - Location 1 jour	400 €
Salle de la Fuye - Sociétés ou professionnels - Location week-end	700 €
<b>Martigné-Briand</b>	
Logement du centre de secours - revalorisé au 01/01 sur l'indice de référence des loyers 2ème trimestre	336,00 €
Logement de l'école publique - revalorisé au 01/01 sur l'indice de référence des loyers 2ème trimestre	314,00 €
Salle des Acacias - commune - week-end avec cuisine (2 jours)	360,00 €
Salle des Acacias - commune - journée week-end ou jour férié avec cuisine (1 jour)	250,00 €
Salle des Acacias - commune - journée semaine avec cuisine	220,00 €
Salle des Acacias - commune - réveil	800,00 €
Salle des Acacias - commune - vin d'honneur	50,00 €
Salle des Acacias - hors commune - week-end avec cuisine (2 jours)	640,00 €
Salle des Acacias - hors commune - journée week-end ou jour férié avec cuisine (1 jour)	350,00 €
Salle des Acacias - hors commune - journée semaine avec cuisine	320,00 €
Salle des Acacias - hors commune - réveil	1 200,00 €
Salle des Acacias - hors commune - vin d'honneur	100,00 €
Salle des Acacias - Cauton location salle	800,00 €
Salle des Acacias - Cauton ménage salle + abords	150,00 €
Salle des Acacias - Cauton réveil location salle	1 500,00 €
Salle des Acacias - Cauton réveil ménage salle + abords	500,00 €
Salle des Acacias - Prestation complémentaire avec ménage par une société	150,00 €
Salle des Acacias - Vaisselle cassée « verres et autres » - par couvert ou verre	1,00 €
Salle des Acacias - Vaisselle cassée « assiette » - par assiette	2,00 €
Salle des Acacias - Associations de Terranjou - Assemblée générale une fois par an	gratuit
Salle des Acacias - Associations de Terranjou - Location 1 jour	140 €
Salle des Acacias - Associations de Terranjou - Location week-end	180 €
Salle des Acacias - Fêtes des écoles et associations humanitaires	Gratuit
Salle des Acacias - Associations hors commune - Location 1 jour	280 €
Salle des Acacias - Associations hors commune - Location week-end	400 €
Salle des Acacias - Sociétés ou professionnels - Location 1 jour	400 €
Salle des Acacias - Sociétés ou professionnels - Location week-end	700 €

Salle de l'Ormeau - associations - COMMUNE	gratuit
Salle de l'Ormeau - particuliers - COMMUNE - une journée * (prix de la location doublé le 31/12)	82,40 €
Salle de l'Ormeau - particuliers - COMMUNE - 48 H ou week-end * (prix de la location doublé le 31/12)	113,30 €
Salle de l'Ormeau - particuliers - HORS COMMUNE - une journée * (prix de la location doublé le 31/12)	155,55 €
Salle de l'Ormeau - particuliers - HORS COMMUNE - 48 H ou week-end * (prix de la location doublé le 31/12)	207,00 €
Cauton pour toute location de la salle de l'Ormeau (1 chèque de caution de 250 € pour le matériel et mobilier + 1 chèque de caution de 50 € pour le ménage)	300,00 €
<b>Salle de Girondeau - Commune - Journée</b>	70 €
Salle de Girondeau - Commune - 2 journées	120 €
<b>Salle de Girondeau - Hors commune - Journée</b>	100 €
Salle de Girondeau - Hors commune - 2 journées	200 €
Bureau du SML - revalorisé au 01/01 sur la base des tarifs communaux	555,50 €
Salle des permanences - revalorisé au 01/01 sur l'évolution des tarifs communaux	25,50 €
<b>Bureau RAM du Centre de Vie - revalorisé au 01/01 sur l'évolution des tarifs communaux</b>	168,00 €
<b>Notre Dame d'Allerçon</b>	
commune - week-end avec cuisine (2 jours)	300,00 €
commune - journée week-end ou jour férié avec cuisine (1 jour)	190,00 €
commune - réveil	600,00 €
commune - vin d'honneur	gratuit
hors commune - week-end avec cuisine (2 jours)	450,00 €
hors commune - journée week-end ou jour férié avec cuisine (1 jour)	250,00 €
<b>hors commune - réveil</b>	800,00 €
hors commune - vin d'honneur	gratuit
Cauton location salle	800,00 €
Cauton ménage salle + abords	150,00 €
<b>Cauton réveil location salle</b>	1 500,00 €
Cauton réveil ménage salle + abords	500,00 €
Prestation complémentaire avec ménage par une société	150,00 €
<b>Vaisselle cassée « verres et autres » - par couvert ou verre</b>	1,00 €
Vaisselle cassée « assiette » - par assiette	2,00 €
Assemblée générale une fois par an	gratuit
Associations de Terranjou - Location 1 jour	70 €
Associations de Terranjou - Location week-end	110 €
Fêtes des écoles et associations humanitaires	Gratuit
Associations hors commune - Location 1 jour	210 €
<b>Associations hors commune - Location week-end</b>	320 €
Sociétés ou professionnels - Location 1 jour	400 €
Sociétés ou professionnels - Location week-end	700 €
<b>Location de matériels</b>	
<b>Chavegna les Eaux</b>	
<b>Chaise</b>	0,50 €
Forfait global - location des chaises	10,00 €
<b>Lot 1 table et 2 bancs</b>	6,00 €
<b>Martigné-Briand</b>	
<b>La chaise (44) aux habitants de la commune</b>	0,30 €
La barrière de sécurité (14€)	1,10 €

Le banc en bois (40) aux habitants de la commune	1,00 €
La table en bois (20) aux habitants de la commune	2,00 €
<b>Notre Dame d'Allençon</b>	
Lot d'1 table et 2 bancs	5,00 €
Chèque caution tables et bancs	100,00 €
Vaisselle - Location partielle	10,00 €
Vaisselle - Moins de 50 couverts	26,00 €
Vaisselle - De 50 à 100 couverts	35,00 €
Vaisselle - Plus de 100 couverts	40,00 €
Vaisselle - Chèque caution	50,00 €
<b>Droits de place et de stationnement</b>	
Chavagnes les eaux	
Redevance d'occupation de trottoir	10 €
<b>Notre Dame d'Allençon</b>	
Redevance de 5 € par journée et 20 € pour le mois	5 €/jour ou 20 €/mois
<b>Martigné-Briand</b>	
Stand - Forfait non abonné à la journée	5,00 €
Stand de plus de 4 m. de profondeur, le ml à la journée régulier	0,80 €
Forfait "électricité" par passage	2,10 €
Cirque à la journée / Vente au débailage	33,00 €
<b>Bibliothèque - Martigné-Briand</b>	
Abonnement annuel de date à date - Individuel Commune	11,00 €
Abonnement annuel de date à date - Individuel Hors Commune	11,00 €
Abonnement annuel de date à date - Famille Commune	17,00 €
Abonnement annuel de date à date - Famille Hors commune	17,00 €
<b>Fourrière animaux</b>	
Animaux errants - Forfait pour les 1ères 48 H	50 €
Animaux errants - Tarif journalier au-delà des 48 H	15 €
Animaux errants - Remboursement des frais de vétérinaire, etc	Facturé à l'usager selon les frais réels supportés par la commune.

**2018-11-03 DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2018 du service assainissement, afin de prévoir les crédits nécessaires à la participation communale au diagnostic Assainissement mené à l'échelle intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative n°1 au budget primitif 2018 du service assainissement, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-4287-92* Remboursements de frais	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 041 : Charges à caractère général	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-658-921 Charges diverses de la gestion courante	0,20 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>				
	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-201-921 Frais d'établissement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-921 Frais d'études	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>				
	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €

2018-11-04

**GENDARMERIE - RENOUELEMENT DU BAIL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Martigné-Briand avait validé le principe du financement du crédit-bail et de la durée du bail de la gendarmerie, lors d'une séance du conseil municipal le 15 mai 2007. Le bail de 9 années a été signé à compter du 1/10/2009, à l'achèvement des travaux de l'immeuble, pour un montant annuel de loyer de 89 500 €. Le bail arrivant à terme, la commune doit proposer un montant de loyer aux services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- DECIDE de proposer le renouvellement du bail de la gendarmerie, située sur la commune déléguée de Martigné-Briand, pour une durée de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.
- PROPOSE un montant de loyer annuel de 101 000 € au regard de l'évolution de l'indice du coût de la construction.
- DECIDE d'étudier les possibilités de refinancement du crédit-bail en cours.

2018-11-05

**CCLLA - TAXE D'AMENAGEMENT DANS LES ZONES D'ACTIVITES ET CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire expose la convention proposée au vote avec les principes suivants :

- Les zones concernées par le reversement sont celles pour lesquelles la CCLLA a été ou sera maître d'ouvrage ; la convention en établit la liste
- Les constructions concernées sont les nouvelles installations et les extensions dont l'autorisation aura été délivrée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
  - Le taux de reversement est fixé à 100 %
- Le taux de la taxe sera harmonisé sur le territoire de la CCLLA pour toutes les zones d'activités et fixé à 3%
- Le versement, par les communes à la CCLLA se fera sur appel de fonds deux fois par an au 30 juin et au 31 décembre.

D'autre part, monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait décidé, lors de sa séance du 28 septembre 2017, d'exonérer dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces de stationnement annexes à tous les autres locaux, exception faite des habitations individuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à la majorité (Pour : 25 voix ; Abstention : 6 voix ; Contre : 0 voix) :

- APPROUVE la convention de reversement de la taxe d'aménagement proposée.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention.
- DECIDE d'abroger l'exonération dans la limite de 50 % de leur surface, des surfaces de stationnement annexes à tous les autres locaux, exception faite des habitations individuelles, prévue dans la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2017.

2018-11-06

**TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX DE LA RUE SABOTIERE - CONVENTION RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC ORANGE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux de la rue Sabotière à Notre Dame d'Allençon, il est nécessaire de passer une convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques avec Orange. Cette convention prévoit le montant des travaux à financer par la collectivité,

à hauteur de 44 747.70 € TTC. Ces travaux seront facturés par le SIEM à la commune. D'autre part, le montant annuel de la redevance de location à percevoir par la commune auprès d'Orange est fixé à 0.53 €/ml/an (valeur 212).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :**

- ADOPTER la convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques avec Orange.
- AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention.

#### 2018-11-07 BATIMENTS – REPARATION DE LA TOITURE DE LA SALLES DES LOISIRS A NOTRE DAME D'ALLENÇON

Monsieur GOUBEAULT, adjoint au maire, informe l'assemblée que suite à un dégât des eaux, l'assurance a pris en charge les frais de remise en état des revêtements des murs et des sols mais qu'il est impératif de réparer une partie de la toiture pour éviter un nouveau sinistre.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à la majorité (Pour : 28 voix ; Absentions : 3 voix ; Contre : 0 voix) :**

- VALIDER le devis de l'entreprise Frédéric Pain pour un montant de 7 340.16 € TTC, pour la réparation d'une partie de la toiture de la salle des loisirs de Notre Dame d'Allençon.
- AUTORISER monsieur le Maire à signer le devis.

#### 2018-11-08 ASSAINISSEMENT – CONVENTION POUR LE CONTRÔLE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Monsieur THOMAS, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que la commune gère le service de l'assainissement par délégation de la communauté de commune Loire Layon Aubance. La commune a soumis les projets de convention de contrôle des dispositifs d'assainissement collectif et non collectif, ainsi que le contrôle lors des ventes de biens immobiliers à la CCILLA, en indiquant que l'objectif de ces conventions était d'harmoniser les pratiques de contrôle sur les trois communes déléguées de Terranjou. En effet, Chavagnes les Eaux et Notre Dame d'Allençon faisaient réaliser les contrôles par la société Véolia alors que Martigné-Briand réalisait ces contrôles en régie.

Ces conventions étant des actes nécessaires au fonctionnement du service tel qu'antérieurement au 31-1-17, l'article 1 de la convention de gestion du service de l'assainissement prévoit la possibilité pour la commune de signer ces actes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :**

- ACCEPTER les termes des conventions de contrôle des dispositifs d'assainissement collectif et non collectif, et le contrôle lors des ventes de biens immobiliers à passer avec la société Véolia.
- AUTORISER monsieur le maire à signer ces conventions.

#### 2018-11-09 BIBLIOTHEQUE – REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU LIRE EN LAYON

Madame Maryvonne MARTIN, adjointe au maire, rappelle à l'assemblée municipale que les bibliothèques de Martigné-Briand et de Chavagnes les Eaux font partie du réseau Lire en Layon. Afin d'harmoniser les conditions de prêt sur le territoire intercommunal, le règlement a été modifié en son article 5 avec un volume des prêts illimités pour les livres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :**

- ADOPTER le nouveau règlement intérieur des bibliothèques du réseau Lire en Layon, modifié en son article 5.

#### 2018-11-10 HÔPITAL DE MARTIGNE-BRIAND – RETRAIT DES ARCHIVES

Madame Maryvonne MARTIN, adjointe au maire, rappelle à l'assemblée municipale que des archives anciennes de l'ancien hôpital-hospice de Martigné-Briand sont conservées en Mairie de Martigné-Briand ; Considérant l'intérêt patrimonial de ces documents, les services de Archives Départementales sollicitent le retrait des collections cotées du n° 3Q1 à 3Q8 des archives communales au profit des archives départementales.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :**

- AUTORISER le retrait des collections cotées du n° 3Q1 à 3Q8 de l'ancien hôpital-hospice de Martigné-Briand, des archives communales au profit des archives départementales.

#### 2018-11-11 MARCHÉ DE MARTIGNE-BRIAND – REGLEMENT

Monsieur GOUBEAULT, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée municipale que la commune déléguée de Martigné-Briand disposait d'un règlement pour son marché mais que ce document n'était plus adapté sur certains points aux conditions d'occupation du domaine public.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :**

- VALIDER le règlement du marché de Martigné-Briand tel qu'annexé à la présente délibération.
- AUTORISER monsieur le Maire à signer le règlement.

#### 2018-11-12 LOGEMENT – CESSON DE LOGEMENTS PAR LE GROUPE PODELIHA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil d'administration de la SA d'HLM immobilière Podelha a délibéré le 22 juin 2018 sur les orientations de sa politique de vente HLM et décidé d'aliéner des logements sociaux de son patrimoine locatif social.

Conformément au CCH, l'organisme sollicite ainsi l'Etat pour l'autorisation de vendre 13 logements locaux sociaux individuels, de type 3, sur Notre Dame d'Allençon, commune déléguée de Terranjou, au clos des Vigneaux. Ces logements avaient bénéficié d'un financement PLA et PLATS dont les emprunts ont été garantis par la commune. Le service des Domaines a évalué ces biens entre 75 000 € (T2) et 120 000 € (T5).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :**

- DONNER un avis favorable à cette cession de 13 logements locaux situés au clos des Vigneaux par la SA d'HLM immobilière Podelha.
- DECIDER de maintenir la garantie d'emprunt accordée par la commune sur le financement PLA et PLATS lié à ces logements.

#### 2018-11-13 PERSONNEL – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE STAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour étudier les conséquences financières du retour de certaines compétences assurées actuellement par la communauté de communes, il lui semble opportun de confier cette mission à une étudiante en Master, à la recherche d'un stage de 6 mois (du 5/11/2018 au 05/04/2019) en alternance dans la collectivité, à raison de 60 journées de présence sur la durée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :**

- ACCEPTER les termes de la convention de stage à passer avec l'université catholique de l'Ouest d'Angers.
- AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention.

#### 2018-11-14 ENVIRONNEMENT – CONVENTION AVEC LE SMITOM DU SUD SAUMUROIS POUR LA MISE EN PLACE ET LA COLLECTE DE CONTENEURS ENTERRES DEDIES A LA COLLECTE DES DECHETS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg de Chavagnes les Eaux, il a été prévu la mise en place de colonnes enterrées pour les ordures ménagères et les emballages. Dans le cadre de la convention, le SMITOM prend en charge la fourniture et l'installation de colonnes enterrées, ainsi que le transport des colonnes pour la somme totale de 21 485.38 € HT. La commune prend à sa charge le génie civil pour 8 566.10 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :**

- ACCEPTER les termes de la convention pour la mise en place et la collecte de conteneurs enterrés dédiés à la collecte des déchets sur la place de la Mairie à Chavagnes les Eaux.
- AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention.

Le Maire,  
M. Jean-Pierre COCHARD